

Délibération n° 2018-03-36

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Objet

Conclusion d'une convention encadrant la participation financière d'API à la desserte forestière avec la communauté de communes Ambert Livradois Forez

Rapporteur

JAFFEUX Sébastien

Date de convocation

19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 89
Votants : 98
Pour : 98
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (9) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PAILLONCY Brigitte à KAROUTZOS Christian, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2018 ;

VU le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'appel à projet « soutien à la desserte forestière » publié par la Région, l'Agglo Pays d'Issoire a obtenu 80 % de financement sur un projet de 209 600 € HT pour la réalisation de routes et pistes forestières (telles que préconisées par le schéma de desserte existant) sur les communes d'Esteil, Champagnat-le-Jeune, Vernet-la-Varenne, Peslières et Saint-Martin-d'Ollières, comme suit :

- commune d'Esteil : mise au gabarit grumier d'une piste de 210 ml sur une largeur de 3,5 mètres ;
- commune de Champagnat-le-Jeune / Vernet-la-Varenne : mise au gabarit grumier d'une piste de 2 200 ml sur une largeur de 3,5 mètres ;
- commune de Peslières / Saint-Martin-d'Ollières : mise au gabarit grumier d'une piste de 2 500 ml sur une largeur de 3,5 mètres ;

CONSIDÉRANT que le projet sur les communes de Peslières et Saint-Martin-d'Ollières est limitrophe avec les communes de Fayet-Ronaye, Sainte-Catherine et Saint-Germain-l'Herm, membres de la communauté Ambert Livradois Forez, compétente en matière de desserte forestière ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes Ambert Livradois Forez est concernée par 1 500 ml de l'itinéraire et pour un seul des côtés de ladite voirie (la piste fait la limite entre les deux communautés) ;

CONSIDÉRANT qu'afin de garantir la cohérence de l'aménagement et sa continuité, il est nécessaire de mettre en place une délégation de maîtrise d'ouvrage d'Ambert Livradois Forez à l'Agglo Pays d'Issoire pour cette opération, ainsi qu'une convention de participation financière ;

CONSIDÉRANT que les travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre et les honoraires de géomètre correspondants seront refacturés par l'Agglo Pays d'Issoire à Ambert Livradois Forez au prorata du linéaire concerné, sur les coûts réels finaux, subventions déduites ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte d'Ambert Livradois Forez dans le cadre de l'opération susmentionnée et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de participation financière avec Ambert Livradois Forez au prorata de la distance concernée, telle que ci-dessus présentée ;
- de valider la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 10 / 07 / 2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 10 / 07 / 2018

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL_2018_03_36-DE